

Le Geneviévois

1721 – 2021



...un village, une rivière, un parc!

Volume 16 no 2

300 ans

Février 2021



Production : Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Information : Sylvie Baril : 418-362-2078 courriel : sylviebaril@stegenevieve.ca

Prochaine parution : 23 mars

DATE DE TOMBÉE : 18 MARS



Christian Gendron
Maire

Message de la direction générale



François Hénault
Directeur général

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Ce n'est pas les dossiers qui manquent cette année. Nous travaillons déjà sur le gros projet de remplacement de conduites d'aqueduc (FIMEAU) pour lequel nous avons obtenu une aide financière de 80%. Ce projet permettra de remplacer plus de 8km de conduite, dont celle des puits qui date de 1948. Vous avez peut-être vu la foreuse en action il y a quelques semaines. Nous sommes donc à finaliser le règlement d'emprunt requis pour réaliser les travaux cet été.

Parlons justement des emprunts. Nous avons prévu emprunter aux règlements 426 et 428 la somme de 3,064M\$. Au terme des travaux c'est finalement 1,359M\$ qui a été emprunté. D'une part les travaux ont coûté moins cher que prévu ce qui est plutôt rare et d'autre part nous avons obtenu une entente spéciale avec le MTQ qui a défrayé une partie des travaux de la rue de l'église. La part municipale est donc passée de 1,168M à 0,813M\$ soit 30% de moins à payer par les contribuables. Les investissements réalisés sont importants et conséquemment nous pouvons constater une baisse significative du nombre de bris et de la durée des avis d'ébullitions... ce n'est pas encore parfait, mais on s'améliore !

Du côté des ressources humaines, au terme du processus menant à l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) en loisir, nous devrions avoir un nouveau visage sous peu, qui permettra de dynamiser notre milieu dans cette période de confinement et de couvre-feu. Toujours en ressources humaines, notre comptable, Sylvain Lavoie, nous quittera à la fin mai après une dizaine d'années à la Municipalité. Vous trouverez dans les prochaines pages un nouveau poste à combler. Vous connaissez une personne dynamique répondant aux critères... passez le mot. Finalement, vous serez contacté prochainement pour participer à un « focus group » afin de terminer notre politique famille et aînés. Si ça vous intéresse nul besoin d'attendre, contactez-nous.

Chaque semaine nous avons des discussions sur le dossier **INTERNET HAUTE VITESSE**, une annonce ne saurait tarder dans ce dossier, mais elle doit être annoncée par les paliers gouvernementaux.

Dans la nuit

du 13 au 14 mars

nous avançons l'heure



BUREAU MUNICIPAL

Horaires

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 16 h 00

Vendredi : sur rendez-vous

Fermé entre 12 h 00 et 13 h 00

Coordonnées

30, rue St-Charles

Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Téléphone : 418-362-2078

Web : www.stegenevieve.ca

Facebook: municipalité de Sainte-Geneviève de Batiscan

Membres du Conseil

Christian Gendron, maire : 418-362-3143

Marie-Claude Samuel : 418-362-2223

Yanick Godon : 418-362-2963

Annie Van Den Broek : 418-362-2292

Réjean Marchand : 418-362-3248

Mikaël Carpentier 819-701-9390

Gilles Mathon: 418-362-2259

Maire suppléant

Annie Van Den Broek : Mars - Avril

Services municipaux

Bureau municipal : 418-362-2078

Bibliothèque : 819-840-0476

Chef pompier : 418-362-2863

819-691-5560

Adjoint chef pompier : 418-362-1321

Urbanisme : 418-362-2078

Poste 2257



Léanne Bellemare 819-690-6293

Lou Berthiaume 819-690-6293

Gabryel Bertrand 819-269-2912

Maïka Dubois 819-979-4633

Mathyce Gauthier 418-362-2687

Nathanaël Le Marois 418-362-3259

Charlotte Villemure 819-378-8843



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 SÉANCE À HUIS CLOS

- Approbation des comptes à payer et des déboursés du mois de décembre au montant de 187 794,75\$.
- Adoption du règlement no 436 sur la taxation et perception des taxes municipales 2021.
- Adoption du projet de règlement no 437 concernant le numérotage des immeubles.
- Adoption du premier projet de règlement no 438 amendant le règlement de zonage.
- Adoption du projet de règlement no 439 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement.
- Adoption du premier projet de règlement no 441 modifiant le plan d'urbanisme.

- Autoriser le DG à aller en appel d'offres pour services professionnels pour l'étude et conception de structure et chaussée sur le rang de la Pointe-Trudel.
- Mandat au DG pour établir un protocole d'entente avec Escapade Mauricie pour la location de la Halte Desjardins.
- Acquisition de panneaux d'identification résidentielle auprès de Signoplus au coût de 8 358,75\$.
- Avis de motion est donné pour l'adoption prochaine des règlements suivants : - numérotage des immeubles – amendement du règlement de zonage – programme d'aide en matière d'environnement et modifiant le plan d'urbanisme.

PROCHAINE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS
Mardi le 2 mars à 20 h 00



Parcours ludique hivernal

Envie de bouger et à la recherche d'air frais! Venez essayez le parcours ludique hivernal, une gracieuseté du CIUSS Mauricie et Centre-du-Québec installé au **secteur Barrage/entrée Saint-Narcisse** près de nos modules de jeux. Nos sentiers sont ouverts pour la marche et la raquette.

Enregistrement obligatoire

(En semaine au pavillon d'accueil / Les fins de semaine à la guérite)

Gratuit pour les citoyens de la MRC Des Chenaux sur preuve de résidence

Location de crampons et prêt de raquette!

L'équipe du Parc de la rivière Batiscan
418-328-3599



SERVICE D'URBANISME

DIRECTEMENT À LA MUNICIPALITÉ

Les mercredis et jeudis

De 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00

M. Sébastien Blanchette

418-326-2078 poste 2257



PRÊTS GRATUITS RAQUETTES BÂTONS DE MARCHÉ TROTTEINETTES DES NEIGES



Pour réserver : Bureau municipal 418-362-2078
(sur les heures d'ouverture)
OU
Café Dep le Gourmet 418-362-2662



Une pièce d'identité et un dépôt de 20\$ OU 5\$ (bâtons)
(maximum de 60\$/famille) seront exigés. Dépôt remis
au retour des équipements en bon état.



PISCINE LE TREMPLIN
ZONE ROUGE
Suspension des Activités Aquatiques

Le bain libre et les cours de natation de la
Croix-Rouge sont suspendus jusqu'à nouvel
ordre.

Nous vous informerons de la reprise de
nos activités et des nouvelles mises à jour
de la Santé publique.

Merci de votre compréhension!
Danie Crête



Bibliothèque

HEURES D'OUVERTURE mercredi de 18 h 00 à 19 h 30

NOUVEAUTÉS

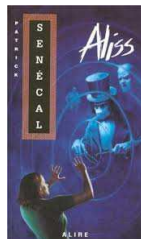
Quand je parle aux morts
Guillaume Morrisette



La femme parfaite
J.P. Delaney



Aliss
Patrick Senécal



La source
Félix Seguin



Kukum
Michel Jean

Lyse Tremblay, responsable de la bibliothèque

Concours **Février** mois coup de



« Lors de chaque visite à votre **bibliothèque**, notre bibliothécaire vous remettra un **signet** sur lequel vous pourrez inscrire votre nom, no. de téléphone ainsi que les titres des livres qui vous ont le plus inspirés.

Mercredi le 31 mars 2021 : nous procéderons au tirage de 3 jeux amusants et éducatifs sur le Cerf de Virginie. Vous pourrez vous amuser en famille, en couple ou seul, tout en testant vos connaissances sur ce bel animal.

Votre Équipe Biblio...





AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 436-18-01-21

POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par voie de téléconférence tenue le dix-huit janvier deux mil vingt et un, un projet de règlement «pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception» a été présenté.

Que l'adoption du règlement «Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception» aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi le premier février deux mil vingt et un** par téléconférence.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

François Hénault, directeur général

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
NO 437-01-02-21
CONCERNANT LE NUMÉROTAGE DES
IMMEUBLES**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par voie de téléconférence tenue le premier février deux mil vingt et un, un projet de règlement «concernant le numérotage des immeubles» a été présenté.

Que le projet a pour objet dans l'intérêt général des citoyens, pour des fins de sécurité publique (polices, pompiers, ambulances) notamment, que les immeubles (maisons et autres constructions) soient identifiés par des numéros bien visibles de la voie ou du chemin les desservants

Que l'adoption du règlement «Concernant le numérotage des immeubles» aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi le premier mars deux mil vingt et un** par téléconférence.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

François Hénault, directeur général

AVIS PUBLIC

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 438-01-02-21
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 310-19-01-09**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le premier février deux mil vingt et un, le projet de règlement no 438-01-02-21 amendant le règlement de zonage no 310-19-01-09 a été adopté.

Le règlement amendant le règlement de zonage a pour objet de modifier les articles 18.2 et 18.3 sur la zone de contingentement du territoire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan afin d'autoriser les nouvelles installations d'élevage de porcs, de truies et de porcelets;

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le vingt-deux février à 19 h 00, par téléconférence. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et répondra aux questions reçues.

Attendu l'arrêté ministériel « *Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue* » vous avez jusqu'au vingt-deux février 12 h 00 pour formuler vos commentaires par écrit, soit par la poste : Bureau municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, située au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, G0X 2R0 ou par courriel : francoishenault@stegenevieve.ca.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

François Hénault, directeur général



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NO 439-01-02-21 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le premier février deux mil vingt et un, le projet de règlement no 439-01-02-21 a été présenté.

Le règlement concernant un programme d'aide en matière d'environnement a pour objet d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de l'environnement en mettant en place un programme d'aide financière destiné aux propriétaires de résidences isolées existantes pour réaliser des travaux de mise aux normes des installations sanitaires desservant leur propriété, lequel programme sera financé par un règlement d'emprunt remboursable par les bénéficiaires du programme d'aide financière

Que l'adoption du règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement aura lieu lors de la séance ordinaire par voie de téléconférence du Conseil qui se tiendra le **mardi 2 mars 2021**.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

François Hénault, directeur général

AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 441-01-02-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 309-19-01-09

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par voie de téléconférence tenue le premier février deux mil vingt et un, le projet de règlement no 441-01-02-21 modifiant le plan d'urbanisme no 309-19-01-09 a été adopté.

Le règlement modifiant le plan d'urbanisme a pour objet d'assurer la pérennité du territoire agricole et l'utilisation prioritaire des usages agricoles dans la zone agricole, de favoriser la cohabitation des usages agricoles et des usages autres qu'agricoles.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le vingt-deux février à 19 h 00, par téléconférence. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et répondra aux questions reçues.

Attendu l'arrêté ministériel « *Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue* » vous avez jusqu'au vingt-deux février 12 h 00 pour formuler vos commentaires par écrit, soit par la poste : Bureau municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, située au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, G0X 2R0 ou par courriel : francoishenault@stegenevieve.ca.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

François Hénault, directeur général



À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien.

PORTEZ DES VÊTEMENTS VOYANTS OU MUNIS DE BANDES RÉFLÉCHISSANTES.

Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard. Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.



1^{er} versement le 12 mars



AGENT EN COMPTABILITÉ

Poste temps partiel régulier (16 heures / semaine)



La municipalité de Ste-Genevieve-de-Batiscan est à la recherche d'une personne capable de planifier, organiser, coordonner, réaliser et évaluer les divers programmes, événements et activités relevant de sa responsabilité. Sous la responsabilité du directeur général de la municipalité, l'agent(e) en comptabilité devra effectuer principalement les fonctions suivantes :

Principales tâches reliées au poste

- ❖ Collaborer à la planification et préparation du budget;
- ❖ Faire le suivi des recettes et dépenses, l'intégration aux différents journaux comptable et dresser les conciliations bancaires;
- ❖ Réaliser, en collaboration avec le directeur général, des activités liées à la gestion de trésorerie, aux règlements d'emprunt à l'émission d'obligation municipale ainsi qu'à la surveillance et au rapprochement du portefeuille de dette et à la production de rapports afférents;
- ❖ Contrôler les déboursés et les sorties de fonds et procéder au paiement suivant autorisation;
- ❖ Préparer la taxation annuelle, procéder à l'intégration des mises à jour des rôles d'évaluation ainsi qu'à la perception des taxes et tout autre revenu de la Municipalité;
- ❖ Agir en tant que co-répondant auprès des institutions financières, du ministère des Affaires municipales et de l'habitation et autres ministères, pour les demandes d'investissement et la production de rapport;
- ❖ Préparer divers documents et effectuer des analyses à caractère financier afin de faciliter la prise de décision;
- ❖ Aider au suivi des dépenses en immobilisation;
- ❖ Produire les documents afférents aux dispositions fiscales de la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec ainsi que par la méthode simplifiée;
- ❖ Réaliser la paie et la préparation des relevés fiscaux;
- ❖ Agir à titre de répondant auprès de l'assurance collective, du fonds de pension ainsi qu'auprès de la CNESST;
- ❖ Exécuter d'autres tâches connexes à la demande de son supérieur.

Exigences

- ❖ Détenir un DEC ou BAC en comptabilité, détenir un titre comptable (un atout);
- ❖ Bien connaître les divers logiciels de la suite Microsoft Office et du logiciel de comptabilité municipale PG (un atout).

Habiletés / Compétences

- ❖ Grandes habiletés interpersonnelles permettant de favoriser la collaboration, notamment une grande capacité d'écoute et une facilité pour la communication et le travail d'équipe;
- ❖ Compétences démontrées en organisation et en planification du travail, en gestion des priorités ainsi qu'en résolution de problème;
- ❖ Sens de l'autonomie et de l'initiative lui permettant de soutenir son supérieur dans la réalisation du travail à effectuer;
- ❖ Faire preuve de rigueur et de minutie;
- ❖ Avoir une très bonne maîtrise du français écrit et parlé;

Conditions de travail

- ❖ Salaire : à déterminer selon la formation et l'expérience
- ❖ Horaire de travail : 16 heures à réaliser sur 2 jours complet en mode présentiel. En fonction de la période et des besoins de la municipalité et selon la disponibilité du candidat, il pourrait être requis de faire des heures additionnelles.

Veillez soumettre votre candidature en faisant parvenir votre curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation** par courriel à François Hénault, directeur général (francoishenault@stegenevieve.ca) en mentionnant dans objet : «Concours – Agent(e) en comptabilité» et ce, **au plus tard le 05 mars 2021 à 16h00**.

Nous remercions tous les postulants, cependant, seuls les candidats retenus seront contactés.



1721

Grandes dates de notre histoire

pour les vieilles souches comme pour les jeunes pousses

Faire **raconter** un village • Faire **danser** un village • Faire **rêver** un village
par René Beaudoin, historien, Société historique de Sainte-Geneviève

Obtenir l'autonomie locale

« Non, non, on les aime les gens de Batiscan, ce sont nos familles, mais ce n'est pas commode de faire plus d'une heure de route pour aller à l'église de Batiscan chaque semaine, ou pour le baptême dès qu'un enfant naît ou pour les funérailles ou pour le catéchisme. Pour faire moudre nos grains au moulin ou pour aller au manoir seigneurial pour y payer nos rentes, ça peut toujours aller, ce n'est que quelques fois dans l'année. Mais pour aller à l'église chaque semaine, ce n'est pas commode. Il faut qu'on soit séparés, qu'on ait notre propre territoire, qu'on soit autonome. »

On peut facilement imaginer que c'est ce qu'ont dit le 10 février 1721 les représentants de la population des « profondeurs de la rivière Batiscan » (la Sainte-Geneviève d'aujourd'hui) aux deux commissaires du Roy venus à Batiscan pour consulter la population sur la commodité et l'incommodité des limites paroissiales de l'époque, les districts comme on disait.

De retour à Québec, ces deux commissaires ont présenté leurs procès-verbaux au gouverneur, à l'intendant et à l'évêque qui ont aussitôt reconnu que la population d'ici avait raison et ils lui ont accordé le 20 septembre 1721 le statut autonome qu'ils réclamaient. Aussitôt, par les derniers bateaux qui partaient pour la France, le rapport fut envoyé au Roy qui a endossé la décision le 3 mars 1722, une décision qui est revenue sans doute par les premiers bateaux capables de naviguer sur le Saint-Laurent après les glaces hivernales.

C'est la naissance de Sainte-Geneviève-de-Batiscan comme entité locale, dite aussi Rivière-Batiscan. Cette décision perdure depuis 300 ans, c'est le même territoire (quoiqu'amputé pour la création des localités voisines) qui sera utilisé à toutes les sauces, comme pour les recensements, la milice, la religion, l'éducation, et depuis 1855 pour les affaires municipales.

Les premières familles

En 1721, Sainte-Geneviève comptait 51 familles :

les Baribeau, les Germain dit Magny, les Thiffault, les Papilleau dit Périgny, les Juneau dit Latulippe, les Dessureau, les Baril, les Bronsard dit Langevin, les Vallée, les Cossette, les Brouillette, les Lefebvre dit Despains et dit Villemure, les Cadot, les Rivard dit Lacoursière, dit Feuilleverte et dit Loranger, les Guillet dit Saint-Marc, les Proteau, les Desranlot dit Châteauneuf, les Lariou dit Lafontaine, les Beaupré, les Rouillard dit Pronovost, les Trottain dit Saint-Surin, les Bertrand dit Saint-Arnaud, les Massicotte, les Lepellé dit Lahaie, les Veillette, les Morand, les Bellec. Certaines étaient établies ici depuis une trentaine d'années déjà, depuis une génération.

Le mois prochain : L'année 1722

Transport et météo en 1721

Il y a 300 ans, les gens d'ici qui se rendaient à Batiscan en hiver le faisaient le plus souvent sur une traîne à bâtons, tirée par un cheval, sur un chemin balisé, peut-être sur la rivière Batiscan. Les morts gelés étaient la quatrième cause des morts tragiques aux 17^e et 18^e siècles. Ça prenait plus d'une heure pour s'y rendre, à une vitesse de 10 km/h, selon l'ardeur du cheval et l'état des chemins.





Club Ste-Geneviève-de-Batiscan



ANNIVERSAIRES

Des membres ont souligné leur anniversaire en janvier et février :

Pierre St-Arnaud, Denis Langlois, Raymonde Genest, Paul Carpentier, Angèle Devault, Yves Lahaie, Patrice Germain, Rose-Amande Mathon, Thérèse Dessureault, Lucien Lamothe, Diane Bergeron, Nicole Rivard, Lucille Dubreuil, Nicole Roberge, Guy Champoux, Johanne Leclerc, André Cloutier et Barbara Perreault-Frigon.

BON ANNIVERSAIRE À TOUS NOS MEMBRES !

BANQUE LAURENTIENNE

Les membres de notre club qui possèdent une carte de crédit VISA Privilèges Or FADOQ vont recevoir ou ont peut-être déjà reçu un avis sur leur relevé de février les avisant de la fin du programme. Nous tenons donc à vous aviser de ces changements, car il est possible que certains d'entre vous se questionnent à ce sujet.

Il est important de noter que les détenteurs du programme Privilèges FADOQ continueront de bénéficier des avantages et des caractéristiques, mais qu'à compter du 1^{er} mars 2021, la FADOQ reprendra la responsabilité du renouvellement et de l'émission de la carte de membre FADOQ régulière. La carte de crédit VISA Privilèges Or FADOQ ne sera plus reconnue comme carte de membre FADOQ. Prochainement, la Banque Laurentienne communiquera avec tous ses clients détenteurs de la carte ou d'un compte bancaire afin de les informer des changements à venir. Si vous avez des questions, vous pouvez toujours communiquer avec Normande au 418-362-2007.

Vieillir en beauté (suite)

*Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour,
Savoir donner sans rien attendre en retour,
Car où que l'on soit, à l'aube du jour,
Il y a quelqu'un à qui dire bonjour.*

Félix Leclerc

À suivre...





Vous avez besoin d'aide pour vos impôts?

Le Cab des Riverains est là pour vous!



Notre service s'adresse aux personnes à faible revenu des municipalités de Ste-Geneviève, Batiscan, Champlain, St-Prosper et Ste-Anne-de-la-Pérade et qui ne peuvent compléter elles-mêmes leurs déclarations d'impôt. Les déclarations sont complétées par une équipe de bénévoles du Centre d'action bénévole.

Pour profiter de ce service, vous devez répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Être résident des municipalités ci-haut mentionnées;
- Avoir un revenu annuel brut pour 2020 ne dépassant pas 25 000 \$ pour une personne seule et 30 000 \$ pour un couple ou famille monoparentale avec un enfant. (Calculer 2 000 \$ supplémentaire au revenu indiqué par enfant dans la famille);
- Avoir des revenus d'intérêts d'un maximum de 1 000 \$ pour 2020.

Attention : Les personnes ayant un revenu de travailleur autonome, des revenus et dépenses d'entreprises ou de location, des dépenses d'emploi, qui ont fait faillite ou qui sont décédées pendant l'année 2020 ne sont pas admissibles à notre service.

Pour profiter de ce service, il vous suffit de téléphoner au Centre d'action bénévole afin de prendre un rendez-vous.

Centre d'action bénévole des Riverains
Service offert du 15 février au 16 avril incl.
100, rue de la Fabrique
Ste-Anne-de-la-Pérade
418 325-3100

Prendre note que les règles sanitaires recommandées par la Santé Public sont appliquées.



Votre recensement.

Votre collectivité.

Votre avenir.



Statistique Canada embauche des employés locaux pour le Recensement de 2021!

Les écoles, le logement ainsi que les services de santé et d'urgence sont tous planifiés au moyen des données du recensement.

Nous embauchons environ 32 000 employés du recensement en vue de dénombrer chaque personne au Canada.

- Le taux de rémunération varie de 17,83 \$ à 21,77 \$ de l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu, entre mars et juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement les soirs et les fins de semaine.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.

Aidez votre collectivité à planifier l'avenir — **postulez dès maintenant!**

www.recensement.gc.ca/emplois

ATS (un appareil de télécommunication pour personnes sourdes): **1-833-830-3109**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DES COMMUNICATIONS****MISE EN GARDE – Vol d'identité (Prestations frauduleuses)**

La Sûreté du Québec vous invite à la vigilance en vous rappelant les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'un vol d'identité.

De plus en plus de vols d'identité sont commis relativement à des demandes frauduleuses de prestations diverses auprès d'organismes gouvernementaux (p. ex. les prestations canadiennes d'urgence ou les prestations d'assurance-emploi). Il est important de savoir que la fraude ne prend pas de pause.

Comment se protéger?

- Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité, peu importe le moyen (par courriel, texto, compte de médias sociaux ou par téléphone).
- Vérifiez la validité de toute demande qui vous est adressée d'une source sûre (p. ex. sur un site web sécurisé ou une facture officielle).
- Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexions. Consultez les mesures à prendre sur le site [Pensezcybersécurité.ca](https://www.pensezcybersécurité.ca).

Comment détecter un vol d'identité?

- Consultez sur une base régulière vos relevés de comptes bancaires et vos relevés de cartes de crédit (conteste immédiatement tout achat qui vous est inconnu).
- Consultez également vos informations fiscales, afin de détecter toute anomalie auprès des agences gouvernementales aux niveaux provincial et fédéral.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE**Des prestations ont été frauduleusement demandées en votre nom?**

1. Selon votre situation de fraude :

Pour des prestations liées à la COVID-19, consultez les directives sur le site de l'[Agence du revenu du Canada](https://www.arnr.gc.ca), ou composez le 1 833 966-2099.

Pour des prestations liées aux programmes administrés par Revenu Québec, composez le 1 800 267-6299 ou formulez une [plainte en ligne](#).

2. Communiquez avec la Sûreté du Québec au **310-4141** ou ***4141 (cellulaire)** ou votre service de police local.

Consultez les fiches [Aide-mémoire - Vous êtes victime d'une fraude?](#) et [Aide-mémoire - Prise de plainte pour fraude](#) sur le site web de la [Sûreté du Québec @signalement fraude](#).

3. Signalez la fraude auprès du [Centre antifraude du Canada](#) ou composez le 1 888 495-8501.



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2 	3 En 1722, Louis XIV ratifie le règlement sur la division des districts de la Nouvelle-France. C'est définitif : Ste-Geneviève est née.    	4	5	6
7 	8	9 	10 	11	12 1 ^{er} versement des taxes municipales	13 En 1639, la seigneurie de Batiscan est concédée aux Pères Jésuites. Elle sera abolie en 1854.
14  	15 En 1943, le conseil demande au gouvernement que les journées de travail soient réduites à 8 heures et les semaines à 40 heures.	16	17    	18	19	20
21 	22 En 1723, le Pape Innocent XIII accorde une indulgence plénière aux personnes qui fréquenteront l'église de Ste-Geneviève	23 En 1830, naissance à Ste-Geneviève de Narcisse-Pierre Massicotte. Le pont porte son nom. 	24 	25	26	27
28 En 1764, toutes les armes des habitants de Ste-Geneviève sont confisquées parce qu'ils refusent de s'enrôler du côté des Anglais.  	29	30	31  	Le saviez-vous? L'origine de Ste-Geneviève-de-Batiscan en 1721 est religieuse. Il fallait une heure de route, à cheval, pour se rendre à l'église de Batiscan. C'était de toutes façons le seul service public de l'époque. Les habitants réclamaient des services de proximité à Ste-Geneviève. Un territoire a été délimité, lequel a aussitôt servi comme zone de recensement et de services de milice. Société historique de Ste-Geneviève-de-Batiscan Par René Beaudoin, historien		



Tout le territoire sauf :

Cueillette des ordures ménagères du 360 au 420 rang Côté Sud seulement

Séance du conseil

Cueillette des ordures ménagères du 432 au 541 rang Rivière-à-la-Lime seulement

Récupération



Bibliothèque (mercredi de 18 h 00 à 19 h 30)



Dimanche 10 h 45 à l'église



Plaine Lune